

Kiné actualité, édité par la SPEK,
SARL de presse au capital de 23 000 €
R.C.S. Paris 302 113 881. Durée : 99 ans.
Actionnaire unique : FFMKR.

3, rue Lespagnol - 75020 Paris
Tél. : 01 44 83 46 46 - Fax : 01 44 83 46 47

Gérant et Directeur de publication :
Alain Bergeau

Directeur Délégué
Daniel Paguessorhaye

Directrice Administrative
Anne-Marie Poulain
am.poulain@kineactu.com

Services commerciaux
Valérie Néel
v.neel@kineactu.com

Pour joindre votre correspondant,
composez le 01 44 83 suivi des quatre
chiffres du poste.

LA RÉDACTION

Rédactrice en chef
Sophie Conrard (46 63)
s.conrard@kineactu.com

Secrétaire de rédaction
Evelyse Piloy (46 60)
secretariat@kineactu.com

Graphiste freelance
Béatrice Béraud
beatriceberaud@yahoo.fr

Conception de la ligne graphique
Studio Gallier
tgallier@club-internet.fr

PASSER UNE PUBLICITÉ

Chef de publicité
Vincent Deperrest (46 69)
v.deperrest@kineactu.com

PASSER UNE ANNONCE

Valérie Bousquet (46 67)
pa@kineactu.com

S'ABONNER

Emilie Chaban (46 50)
abo@kineactu.com

Abonnement 1 an (42 n^{os}) :
• Particulier : 125 €
• Institution : 220 €

Prix de vente au numéro : 6 €

Commission paritaire N° 0212T81256

Impression

IPPAC - Zone industrielle Les Franchises
52200 Langres

© SPEK 2010 - Il est interdit de reproduire
intégralement ou partiellement la présente
publication - loi du 11 mars 1957 - sans autorisation
de l'éditeur ou du Centre français de droit de copie
(CFC), 20, rue des Grands Augustins, 75006 Paris,
tél. : 01 44 07 47 70 - fax : 01 46 34 67 19.

Le journal se réserve la possibilité de refuser toute
parution qui mettrait en cause ses intérêts matériels
et moraux sans avoir à justifier sa décision.
"Dépôt légal à parution"



Faire la preuve de notre efficacité



Par Daniel Paguessorhaye
Directeur délégué

Le 2^e congrès de l'Afrek (Association française de recherche et d'évaluation en kinésithérapie) a lieu aujourd'hui sous l'intitulé : "Osons la recherche". Très bien.

Un collège de la masso-kinésithérapie rassemblant "politiques" et "scientifiques" va voir le jour. Parfait, surtout dans la mesure où ces deux catégories sont tous des MK !

Les financeurs ne veulent plus être des payeurs aveugles. Normal. Mais l'environnement économique est de plus en plus tendu.

Quel est le lien entre tous ces éléments ? Les référentiels.

De quoi dispose aujourd'hui la profession, en dehors de statistiques fournies par les caisses, dont on ne sait

même pas précisément en vertu de quel protocole elles sont issues ? D'un nombre (hétérogène ?) de séances par pathologie et d'un montant global des dépenses. Un peu juste !

Cherchant par tous les moyens à diminuer les dépenses, les caisses souhaitent mettre en place des référentiels, établis par elles-mêmes et validés par défaut par la HAS. Par défaut, parce que la HAS ne dispose d'aucune référence littéraire faisant la preuve de l'efficacité thérapeutique d'un nombre donné de séances par pathologie.

La seule solution est donc, dans un premier temps, d'apporter nous-mêmes la preuve de l'efficacité de la kinésithérapie, sinon elle subira le même sort que les médicaments au "service médical rendu insuffisant". Et dans un deuxième temps, de déterminer des EBM ("evidence-based medicine" ou médecine fondée sur les faits) ou plutôt des EBK ("evidence-based kinésithérapie"). En d'autres termes : des guides de bonne pratique.

Or seule la recherche clinique permet d'obtenir ces résultats. Et qui, mieux que les sociétés savantes, peut mettre en œuvre cette recherche clinique ?

Rapidement, ces recherches devraient s'orienter vers les pathologies que l'Uncam veut référencer, de façon à permettre aux MK de ne pas subir l'oukase des caisses. C'est là que les politiques du collège des MK peuvent aider les sociétés savantes qui, à leur tour, rendront service à toute la profession. Quelle que soit leur casquette, tous les MK peuvent et doivent apporter leur pierre à l'édifice.

"Qui mieux que les sociétés savantes peut mettre en œuvre cette recherche clinique ?"